

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Comité de la Charte du Don en confiance :

LA FONDATION PARIS-DAUPHINE OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, la Fondation Paris-Dauphine a obtenu le label "Don en confiance" le 15 juin 2016. Cette labellisation signifie que la Fondation Paris-Dauphine satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion, gestion désintéressée.

Ce label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Comité de la Charte du Don en confiance.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à saluer les efforts fournis par la Fondation Paris-Dauphine pour satisfaire les exigences du label "Don en confiance". Elle est la toute première fondation partenariale d'université à obtenir le label, concrétisant une fois de plus la démarche d'ouverture du Don en confiance. Nous nous réjouissons de cette nouveauté qui va dans le sens de notre mission de rassurer tous les donateurs de toutes les causes d'intérêt général.* »

La Fondation Paris-Dauphine, créée en 2008, a pour mission de soutenir le développement de l'Université Paris-Dauphine en s'appuyant sur ses deux axes fondateurs : Excellence et Solidarité. Ainsi, elle développe et soutient tous les projets innovants de l'Université : Incubateur de start-ups, Programme Egalités des Chances, Programme Culture, Chaires de Recherche, Fonds d'innovation pédagogique, Rayonnement de Dauphine à l'international et Investissements immobiliers améliorant la vie étudiante sur le campus. En 2015, grâce à la générosité de ses 650 donateurs et 32 entreprises partenaires, la Fondation Paris-Dauphine a permis à :

- 50 lycéens issus du programme "Egalité des Chances" de rejoindre Dauphine,
- 60 étudiants de passer une année universitaire à l'étranger grâce à une bourse de mobilité internationale,
- 100 étudiants d'être formés à la médiation culturelle par les conservateurs de grandes institutions telles que la RMN & Grand Palais,
- Une vingtaine de start-ups d'être accueillies et accompagnées au sein de l'incubateur de l'Université, preuve de l'engagement de Dauphine sur l'entrepreneuriat.

➤ Plus d'infos sur www.fondation-dauphine.fr

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

Avec le soutien de

 au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

 www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu

 Twitter : @mapyntonga



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS